



La dernière cigarette du salarié

Rubrique : actualités - Date : mercredi 28 juin 2006

Dans son supplément Entreprises et emploi, LE FIGARO du 26 juin consacre 4 pages à une enquête intitulée « La dernière cigarette du salarié ». Le journal note que quinze ans après la loi Evin, qui a posé le « principe de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif », 80 % des Français « sont partisans d'un environnement professionnel sans tabac », mais que seulement un tiers des entreprises ont aujourd'hui interdit la cigarette dans leurs locaux. Le journal pointe le travail de certaines entreprises, prenant l'exemple de Ernst & Young, qui ont mis en place des programmes pour que leurs salariés puissent se sevrer du tabac. Le Figaro précise que l'arrêt du 29 juillet de la Cour de cassation a fait évoluer la jurisprudence « en reconnaissant à l'employeur une obligation de résultat (et plus seulement de moyens) pour protéger ses salariés du tabagisme passif ». Dans un autre article, le journal revient sur la diffusion en France par la firme suédoise Smoke Free System d'une « cabine » « assurant un filtrage complet de l'air » permettant aux fumeurs et non fumeurs de cohabiter « paisiblement ». Le journal met également quatre méthodes de sevrage tabagique au « banc d'essai ». Le Figaro entreprises et emploi interroge aussi le député Yves Bur, vice président de l'Assemblée Nationale, qui s'était vu rejeté en novembre dernier « une proposition de loi visant à interdire de fumer dans tous les lieux publics et de travail » mais pour qui cette interdiction demeure « inéluctable ».